

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mardi 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du lundi 17 mars 2025.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 53

Nombre de présents : 31

Nombre de votants y compris les procurations (41) :

Nombre d'absents : 11

Nombre d'excusés : 1

Etaient présents : Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, David DYSON, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, Claude GARY, Christian POINT, Alain BASLY, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, François RICHEZ, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Zahra GHEZZOU, Martine LECLERC, Nathalie MONIER, Patrick PIANA.

Etaient absents : Serge BERNARD, Arnaud DECAGNY, Claude DUPONT, Eric LEBRUN, Lucien SERPILLON, Pascal COBUT, Philippe HANOT, Luc BERTAUX, Benoît GUIOST, Francine CAUCHETEUX, Dominique QUINZIN.

Etaient excusée : Emmanuelle DELABRE.

Procurations : Christian BERNARD à Fabrice PIETTE, Michel DETRAIT à Bernard CARPENTIER, Michel LEFEBVRE à Philippe BODIN, Bruno LEGROS à Yvon MILLE, David ZELANI à Nicolas DOSEN, Patrick LANDA à Alain GERARD, Mario NUZZOLO à Alain BASLY, Thierry REGHEM à Claude GARY, Alain DELTOUR à Colette WATREMEZ, Danielle DRUESNES à Patrick PIANA.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

Monsieur Patrick PIANA est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 9-2025

OBJET : Cotisation Annuelle à l'Association RVVN Réseau Villes et Villages numériques

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'adhésion à l'association qui héberge le site du SEAA est formalisée par une cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration de l'Association.

Pour 2025, le coût de cette adhésion s'élève à 3 000 €, pour les services suivants :

- Hébergement,
- Maintenance,
- Messagerie,
- Développement,
- Mise en conformité réglementaire....

Vu le budget primitif 2024, dans lequel la dépense est prévue,
Il est proposé au Comité Syndical de voter la cotisation suivante pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE

- L'adhésion à R.V.V.N,
- Le mandatement de la somme de 3 000€ pour l'année 2025.

Fait en séance, les jour, moi et an-susdits

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission

